Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 17 (1925)

Heft: 5

Register: Le coût de la vie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sociale a pris les décisions suivantes: Le résultat financier étant quelque peu meilleur que celui des années précédentes, mais comme les circonstances ne sont pas encore « satisfaites », les fédérations sont invitées à nouveau à verser leur cotisation statutaire à la caisse centrale de l'Union. Aucun vérificateur ne s'étant présenté, il fallut renvoyer à plus tard l'acceptation des comptes. Le conseiller national Scherrer fit ensuite un rapport sur les assurances sociales. L'initiative Rothenberger fut repoussée, parce que « insuffisante pour une solution de grande envergure des assurances sociales ». On conviendra qu'il faut une tournure d'esprit bien spéciale pour pratiquer une pareille acrobatie dans les questions sociales.

La commission entendit également un rapport sur la tactique à suivre dans les mouvements de salaire et sur l'attitude à observer à l'égard des organisations adverses. Des lignes directrices furent adoptées dans la teneur que voici: Les conflits ou mouvements engagés dans un établissement isolé ou dans une seule localité doivent être menés d'une façon indépendante. La collaboration avec d'autres organisations ne doit être admise qu'après avoir bien défini la marche à suivre et moyennant l'approbation du comité central de la fédération et la présence d'un secrétaire. Pour la propagande on insistera sur l'importance des fonctions secondaires. Les organisations, dont les conceptions sont apparentées, devront prendre position contre la renaissance de la terreur socialiste!

Notices

Simplification du scrutin pour les élections et votations. Le conseiller national Sträuli avait présenté en son temps un postulat par lequel il invitait le Conseil fédéral à élaborer un rapport avec préavis concernant la question de savoir comment on pourrait simplifier l'exercice du droit de vote dans les votations et élections fédérales. Or, le Conseil fédéral vient d'adresser une circulaire (datée du 16 mars 1925) aux gouvernements cantonaux, circulaire dans laquelle il expose son point de vue. Il termine son argumentation en affirmant qu'une revision de la loi concernant les votations et élections fédérales, dans le sens d'une simplification du scrutin, n'est pas indiquée et est pour le moment, inapplicable. Les malades et les invalides sont donc, comme par le passé, dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs de citoyens si l'hôpital dans lequel ils se trouvent n'est pas dans la même localité que celle où ils ont le droit de vote et si on ne fait pas chercher leur bulletin par une délégation. C'est là évidemment une solution compliquée et peu satisfaisante. En revanche, le Conseil fédéral recommande aux

cantons de faire usage dans la mesure autorisée par la législation fédérale de tous les allégements possibles. Sont désignés comme tels: l'ouverture du scrutin à partir du samedi à midi; l'octroi de la faculté (dans les localités où le scrutin n'est pas ouvert la veille ou l'est seulement tard le soir) à des électeurs empêchés par des raisons valables de voter pendant les heures d'ouverture du scrutin, de remettre leur bulletin à partir de

midi à un fonctionnaire municipal.

Les dispositions des lois cantonales, dépassant ces limites, ne peuvent être appliquées pour les votations fédérales.

Votation du 24 mai. Eu égard à la fête des chorales ouvrières à Lucerne, le Conseil fédéral a décidé d'autoriser les cantons à tenir ouvert le scrutin toute la journée du 23 mai (samedi). C'est aux comités du parti qu'il appartient maintenant, où la nécessité se fait sentir, de recourir à cette autorisation.

Bibliographie

« L'œuvre internationale d'éducation ouvrière », contenant le compte rendu de la seconde conférence internationale d'éducation ouvrière, tenue à Oxford, du 15 au 17 août 1924. Edité par la Fédération syndicale internationale. Prix fr. 1.75. En vente aux Coopératives Réunies, rue de la Serre 43, La Chaux-de-Fonds, et chez tous les libraires.

Ce livre contient le compte rendu complet des réunions de la conférence, les discours spécialement relatifs aux divers aspects de l'éducation ouvrière et la photo des délégués. On y trouve également un rapport sommaire sur l'activité des organismes s'occupant d'éducation ouvrière en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Etats-Unis Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Russie et Tchécoslovaquie, ainsi qu'une liste des nems et adresses des organismes d'éducation ouvrière, Cet ouvrage est, de ce fait, non seulement une lecture intéressante, mais représente aussi un vade-mecum du mouvement d'éducation ouvrière, tel qu'il n'en est point paru jusqu'ici et constitue en même temps une preuve indéniable de l'importance toujours croissante que prend l'aspect éducatif du mouvement syndical.

Le coût de la vie.

Index*					
Office fédéral du travail			Union suisse des	Offices de statistiques	
Fonction- naires	Ouvriers		sociétés de con-		
	qualifiés	non qualifiés	somma- tion	Bâle	Berne
100	100	100	100	100	100
_		-	254	_	
_	_	_	239	205	
210	209	207	210	188	_
157	155	154	157	168	166
166	165	163	161	148	169
170	169	167	170	160	174
169	168	166	172	159	174
169	168	166	170	163	174
167	166	165	169	163	172
167	166	165	167	163	172
169	168	168	166	162	172
169	169	168	168	163	172
167	166	165	166	162	172
167	166	164	167	156	172
170	169	167	169	157	174
171	170	169	171	158	175
170	170	168	172	157	174
168	168	167	171	159	173
167	168	168	168	156	175
167	167	167	169	157	174
	Fonction- naires 100 210 157 166 170 169 167 167 169 167 167 167 170 168 167	Fonction-naires Ouver qualifiés 100 100 — — 210 209 157 155 166 165 170 169 169 168 167 166 169 168 169 168 169 166 167 166 167 166 170 169 171 170 168 168 167 168 168 168 167 168 168 168	Office fédéral du travail Fonction-naires Quaviers qualifiés non qualifiés 100 100 100 — — — 210 209 207 157 155 154 166 165 163 170 169 167 169 168 166 167 166 165 169 168 168 169 168 168 167 166 165 167 166 165 167 166 165 167 166 165 167 166 165 167 166 165 167 166 165 167 166 165 167 166 165 167 166 165 167 166 166 167 166 167	Office fédéral du travail Union suisse des des des coristés de consommation Tonnelles Union suisse des des coristés de consommation 100 100 100 100 — — 254 254 — — 239 210 209 207 210 157 155 154 157 166 165 163 161 170 169 167 170 169 168 166 172 169 168 166 170 167 169 168 168 166 167 169 167 169 168 168 166 169 168 168 166 169 168 168 166 169 166 165 166 166 166 166 166 166 166 166 167 169 171 170 169 171 170 168 172 168 168 166 167 169 171	Office fédéral du travail Union suisse des statis Office statis Fonction-naires Ouvriers Union suisse des sociétés de consommation 100 100 100 100 100 — — — 254 — — — — 239 205 210 209 207 210 188 157 155 154 157 168 166 165 163 161 148 170 169 167 170 160 169 168 166 172 159 169 168 166 170 163 167 166 165 169 163 167 166 165 167 163 167 166 165 167 163 167 166 165 167 163 167 166 165 166 162

^{*} Alimentation et combustible.